

ASSURANCE LOISIRS CONFIANCE



L'assurance en plus facile.

Les +

- **Annulation pour toutes causes justifiées**
- Annulation en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle
- Avion manqué
- Garantie Retour impossible incluse
- **Une couverture étendue et adaptée pour les déplacements sportifs ou à thème**
- La Garantie des prix en option
- Une réduction de 20 % à partir de la 4^{ème} personne
- La possibilité de mettre jusqu'à 9 personnes par contrat

Les tarifs

Tarifs TTC par personne

Prix du voyage moyen par personne*	Multirisque "Confiance"	Annulation "Confiance"
Jusqu'à 350 €	28 €	16 €
De 351 € à 700 €	40 €	24 €
De 701 € à 1 200 €	57 €	36 €
De 1 201 € à 2 000 €	76 €	50 €
De 2 001 € à 4 000 €	92 €	58 €
De 4 001 € à 16 000 €**	5 %	4 %
Extension Sports et Loisirs	+ 25 €	-
Option Garantie des prix	+ 11 €	-
Réduction Famille / Groupe d'amis	- 20% de la 4 ^{ème} à la 9 ^{ème} personne	

* La prime par personne est déterminée selon le prix moyen du voyage (exemple : 2 adultes à 800 € par personne et 1 enfant à 300 €, soit un prix moyen de 633 € par personne = une prime de 40 € par personne en Multirisque "Confiance").

** Prime en % du prix du voyage TTC par personne.

Infos +

Durée maximum du séjour**31 jours**
Nombre d'assurés par contrat**9 personnes maximum**
Territorialité**monde entier** (sauf stipulation contraire)

IMPORTANT

- ✓ Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation.
- ✓ L'extension Sports et Loisirs et l'option Garantie des prix doivent être souscrites simultanément à la Multirisque (ATTENTION : l'option Garantie des prix doit être souscrite uniquement à la réservation du voyage).
- ✓ Sur un même contrat, tous les assurés doivent avoir souscrit la même formule.

Les garanties

MONTANTS TTC MAXIMUM PAR PERSONNE	Multirisque "Confiance"	Annulation "Confiance"	Sports et loisirs
ANNULATION DE VOYAGE <ul style="list-style-type: none"> Maladie, accident ou décès Annulation en toutes causes justifiées Annulation en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle survenant à destination Annulation en cas de faillite de la compagnie aérienne Annulation en cas de grève du personnel de la compagnie aérienne 	<ul style="list-style-type: none"> 16 000 € / personne et 40 000 € / événement Aucune franchise 	■	■
<ul style="list-style-type: none"> En cas de défaut ou d'excès de neige Contre-indication médicale de pratiquer une activité à thème 	<ul style="list-style-type: none"> Franchise de 10 % de l'indemnité avec un minimum de 50 € / personne Franchise de 10 % de l'indemnité avec un minimum de 50 € / personne 		■
VOL MANQUE	<ul style="list-style-type: none"> Nouveau billet d'avion 	■	■
RETARD AERIEN > 4 heures	<ul style="list-style-type: none"> 10 % du montant du voyage (250 € maximum) 	■	
BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS <ul style="list-style-type: none"> Vol, destruction totale ou partielle, perte <ul style="list-style-type: none"> Franchise uniquement en cas de dommage aux valises Frais de reconstitution des documents d'identité Retard de livraison des bagages > 12 heures 	<ul style="list-style-type: none"> 2 000 € / personne et 10 000 € / événement 50 € / valise 150 € / personne Indemnité forfaitaire de 150 € / personne 	■	
<ul style="list-style-type: none"> Dommages accidentels et vol du matériel de sports ou de loisirs <ul style="list-style-type: none"> Franchise Bris ou vol du matériel de sport personnel (frais de location) Remboursement en cas de perte ou de vol du forfait d'activité <ul style="list-style-type: none"> Franchise 	<ul style="list-style-type: none"> 1 000 € / personne 10 % du montant indemnisé (50 € minimum) 8 jours (150 € / personne maximum) 300 € / personne 1 journée 		■
FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR <ul style="list-style-type: none"> Suite à un retour anticipé Suite à un rapatriement médical 	<ul style="list-style-type: none"> Prorata temporis Valeur du voyage initial 	■	
<ul style="list-style-type: none"> Interruption de l'activité de sports ou de loisirs 	<ul style="list-style-type: none"> Prorata temporis (400 € maximum) 		■
INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE	<ul style="list-style-type: none"> 7 500 € maxi. / pers. et 70 000 € maxi. / évén. 	■	
RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE A L'ETRANGER <ul style="list-style-type: none"> Franchise 	<ul style="list-style-type: none"> 1 000 000 € maximum / événement 75 € / sinistre 	■	
<ul style="list-style-type: none"> Responsabilité civile sport <ul style="list-style-type: none"> Franchise 	<ul style="list-style-type: none"> 300 000 € maximum / événement 150 € / sinistre 		■
RETOUR IMPOSSIBLE <ul style="list-style-type: none"> Franchise 	<ul style="list-style-type: none"> 10 % du montant du voyage / nuit / pers. avec un mini. de 50 € (maxi. 5 nuits) 1 nuit 	■	
ASSISTANCE RAPATRIEMENT <ul style="list-style-type: none"> Transport / Rapatriement Retour des membres de la famille ou de 2 accompagnants Présence hospitalisation Prolongation de séjour Frais médicaux à l'étranger Urgences dentaires <ul style="list-style-type: none"> Franchise frais médicaux et urgences dentaires Rapatriement du corps Frais funéraires 	<ul style="list-style-type: none"> Frais réels Billet retour + taxi Billet aller-retour et 80 € / jour (maxi. 10 jours) 80 € / jour (maximum 10 jours) 150 000 € / personne 160 € / personne 30 € / personne / événement Frais réels 2 500 € / personne 	■	
RETOUR ANTICIPE <ul style="list-style-type: none"> En cas d'hospitalisation ou de décès d'un membre de la famille, de la garde d'enfant ou du remplaçant professionnel En cas d'attentat survenant à destination En cas de sinistre au domicile 	<ul style="list-style-type: none"> Billet retour + taxi Billet retour + taxi Billet retour + taxi 	■	
ASSISTANCE VOYAGE <ul style="list-style-type: none"> Avance de la caution pénale Prise en charge des honoraires d'avocat Frais de recherche et de secours en mer et en montagne Avance de fonds en cas de vol, perte ou destruction des papiers Envoi de médicaments 	<ul style="list-style-type: none"> 15 000 € / personne 3 000 € / personne 7 500 € / personne 1 500 € / personne Frais d'envoi 	■	
<ul style="list-style-type: none"> Frais de recherche et de secours en mer et en montagne Frais de secours sur piste de ski balisée Frais de caisson pour la plongée sous-marine 	<ul style="list-style-type: none"> 15 000 € / personne Frais réels Frais médicaux à hauteur de 150 000 € / pers. 		■
GARANTIE DES PRIX (avion et bateau) <ul style="list-style-type: none"> Seuils de déclenchement 	<ul style="list-style-type: none"> Maximum 200 € / personne et 1 600 € / famille MC : 20 € / personne - LC : 40 € / personne 	En option	

xxx - 14023 (Tnc) - v01.2017 - MPL - Document non contractuel - L'ensemble des marques, logos, chartes graphiques et argumentaires commerciaux d'APRIL International Voyage présents dans le document, sont déposés et sont la propriété d'APRIL International Voyage. Toute reproduction, partielle ou totale desdits éléments et textes de toute nature, est interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires.

april international | voyage

TSA 30780
 92679 COURBEVOIE CEDEX
 Tél : 0 891 677 404 (0,225 € / mn depuis un poste fixe)
 www.aprilvoyage.com

S.A. au capital de 516 500 € - RCS Paris B 384.706.941
 Société de courtage et de gestion d'assurance immatriculée à l'ORIAS
 sous le n°07 028 567 (www.orias.fr)
 Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 09



L'assurance en plus facile.